# Procès-Verbal de la Réunion de L'Assemblée Générale de l'AAH du 04 Décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatre du mois de décembre à dix heures s'est tenue la réunion de l'Assemblée Générale de l'Association Algérienne d'Hydrogéologie, via google meet - lien de la réunion : meet.google.com/npg-hsmm-edx

# Ordre du jour:

- Adoption de la composante de la nouvelle Assemblée Générale
- Election du niveau bureau
- Adoption du bilan morale et financier de l'année 2020.

Cette réunion fait suite à la réunion qui était programmée le 20 Novembre 2021 mais qui avait été reportée à un délai de 15 jours, pour défaut d'atteinte du Corum requis (2/3 des membres de 1'AG) (Article 19 des statuts de l'association).

# Etaient présents:

- MENANI Mohamed Redha président de l'Association
- DRIAS Tarek : Secrétaire Général
- KHELIF Ahmed Zakaria : Trésorier
- CHABOUR Nabil: 1er Vice-Président
- Mme Djoudar Dahbia : 2ème Vice-Présidente
- DJEMMAL Samir: Membre
- BELALITE Halima: Membre
- REGHAIS Azzedine: Membre
- BEZAI Abderrahim: Membre
- BOULAHBAL Souad : Membre
- BEDROUNE Mohamed: Membre
- TAFROUNT Assia: Membre
- HASSANI Moulay Idriss: Membre
- DEBIECHE Taha Hocine: Membre

### Absents Excusés:

- Mme MEBROUK Naima
- Mme RIHANI Abla
- M. AZIZI Yacine

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, l'AG a entamé ses travaux via Google meet, les travaux étant enregistrés sur support informatique pour matérialiser les débats. Les enregistrements seront consignés sur DVD à toute fin utile.

# 1/ Adoption de la nouvelle composante de l'Assemblée Générale de l'AAH.

A l'issu de l'expiration du 1<sup>er</sup> mandat de 3 ans (enregistrement de l'association auprès du Ministère en date du 14/11/2018) et tenant compte de l'article 12 des statuts de l'association qui stipule la perte de qualité de membre de l'association pour ceux et celles n'ayant pas cotisé une année, dans le cas présent l'année 2021; les membres actuels de l'assemblée Générale de

# l'association algérienne d'Hydrogéologie remplissant les conditions de cotisation, au nombre de 27, sont les suivants :

- MENANI Mohamed Redha président de l'Association
- DRIAS Tarek : Secrétaire Général
- KHELIF Ahmed Zakaria: Trésorier
- CHABOUR Nabil: 1er Vice-Président
- Mme Djoudar Dahbia : 2ème Vice-Présidente
- DJEMMAL Samir: Membre
- BELALITE Halima: Membre
- REGHAIS Azzedine: Membre
- BEZAI Abderrahim: Membre
- BOULAHBAL Souad : Membre
- BEDROUNE Mohamed: Membre
- Mme TAFROUNT Assia: Membre
- HASSANI Moulay Idriss: Membre
- DEBIECHE Taha Hocine: Membre
- Mme MEBROUK Naima
- Mme RIHANI Abla
- AZIZI Yacine
- Mme ZOUAOUI Siham
- Melle MANSOURI Zineb
- HELLAL Fayçal
- Melle LEBCHEK Soumia
- Mme BOUZID Asma
- SEGHEIRI Mohamed Lamine
- BELOUANAS Hamza
- CHAMEKH Khemissi
- BELOULA El Wardi
- Mme DEKAKRA Mouna

#### Les membres présents à la réunion ont adopté à l'unanimité cette composante.

# 2/ Adoption du bilan moral et financier de l'AAH (Année 2020).

Monsieur DRIAS Tarek, en sa qualité de secrétaire Général de l'AAH a procédé à la présentation en ligne du bilan moral et financier de l'année 2020, qui a été établi et validé par un commissaire aux comptes (M. REDDAH Said) en date du 18/04/2021.

Le bilan qui englobe les différentes recettes et dépenses effectuées durant l'année 2020, notamment celles afférentes au congrès du GIRE 3 qui a eu lieu le 15-16 décembre 2020, réalisé en ligne en coordination avec le Labo MGRE de l'Université de Batna 2 et le Département de Géologie de l'Institut des Sciences de la Terre de la même université a été soumis à l'assemblée générale pour approbation.

Les membres présents, ont adopté à l'unanimité ce bilan.

# 3/ Election du niveau bureau de l'Association Algérienne d'Hydrogéologie

Après avoir évoqué les activités réalisées durant le 1<sup>er</sup> Mandat, ainsi que les conditions difficiles liées à la restriction de regroupement durant cette période de pandémie liée au Corona virus, les

débats ont été ouverts à l'ensemble des membres présents pour la récolte des candidatures et ce en prenant en compte l'article 21 des statuts qui stipule que sont considérés comme exclus du vote et de la qualité de prétendant les membres qui ne se sont pas acquittés de leurs cotisations pendant une année ; ceci en vue de composer un nouveau bureau qui se chargera de la gestion de l'Association et qui comprendra les postes suivants (Article 24 des statuts de l'AAH) :

- Président
- 2 Vice-Présidents
- Secrétaire Général
- Adjoint du Secrétaire Général
- Trésorier
- Adjoint du Trésorier

# Après un large débat, aucune candidature n'a été formulée.

# Un consensus unanime s'est cependant dégagé :

Afin d'être en conformité avec les statuts de l'association, un délai de réflexion est accordé à l'ensemble des membres de l'assemblée générale, jusqu'à la réunion devant présidée à l'adoption du bilan moral et financier qui concernera l'année 2021 et dont l'établissement par le commissaire au compte devrait en principe se faire en Mars de l'année 2022.

Les membres actuels de l'AG sont donc tenus d'exploiter cette période afin d'établir les contacts nécessaires entre eux pour proposer un nouveau bureau à cette échéance.

Après épuisement des points inscrits à l'ordre du jour, la séance de travail de l'AG a été levée à 12H00.